

Capital, nombre de droits de vote, nombre d'actions, dénominateur : informations visées à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes

Le 12 octobre 2010, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de diviser par cinq l'action COLRUYT et le strip VVPR.

La division a été effectuée le 15 octobre 2010.

La même Assemblée générale extraordinaire a également décidé de réaliser une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt.

La période de souscription courait du 18 octobre 2010 au 18 novembre 2010 inclus.

3.749 membres du personnel ont souscrit à 715.585 nouvelles actions (et autant de strips VVPR) pour un total de 23.900.539,00 EUR.

Le prix de souscription était de 33,40 EUR.

L'acte notarié constatant l'augmentation de capital a été passé le 23 décembre 2010.

Les nouvelles informations relatives aux actions et au capital de la SA Éts Fr. Colruyt sont donc les suivantes :

- capital total :	232.903.429,58 EUR
- nombre d'actions conférant un droit de vote :	168.294.930
- nombre de droits de vote = (dénominateur) :	168.294.930

Il n'y a pas de seuils statutaires. Par conséquent, les seuils légaux par tranche de 5 % sont d'application.

Ces informations seront actualisées sur notre site Internet www.colruytgroup.com > Info finance > Info aux actionnaires dès lors que l'un de ces chiffres change.

Halle, le 24 décembre 2010